

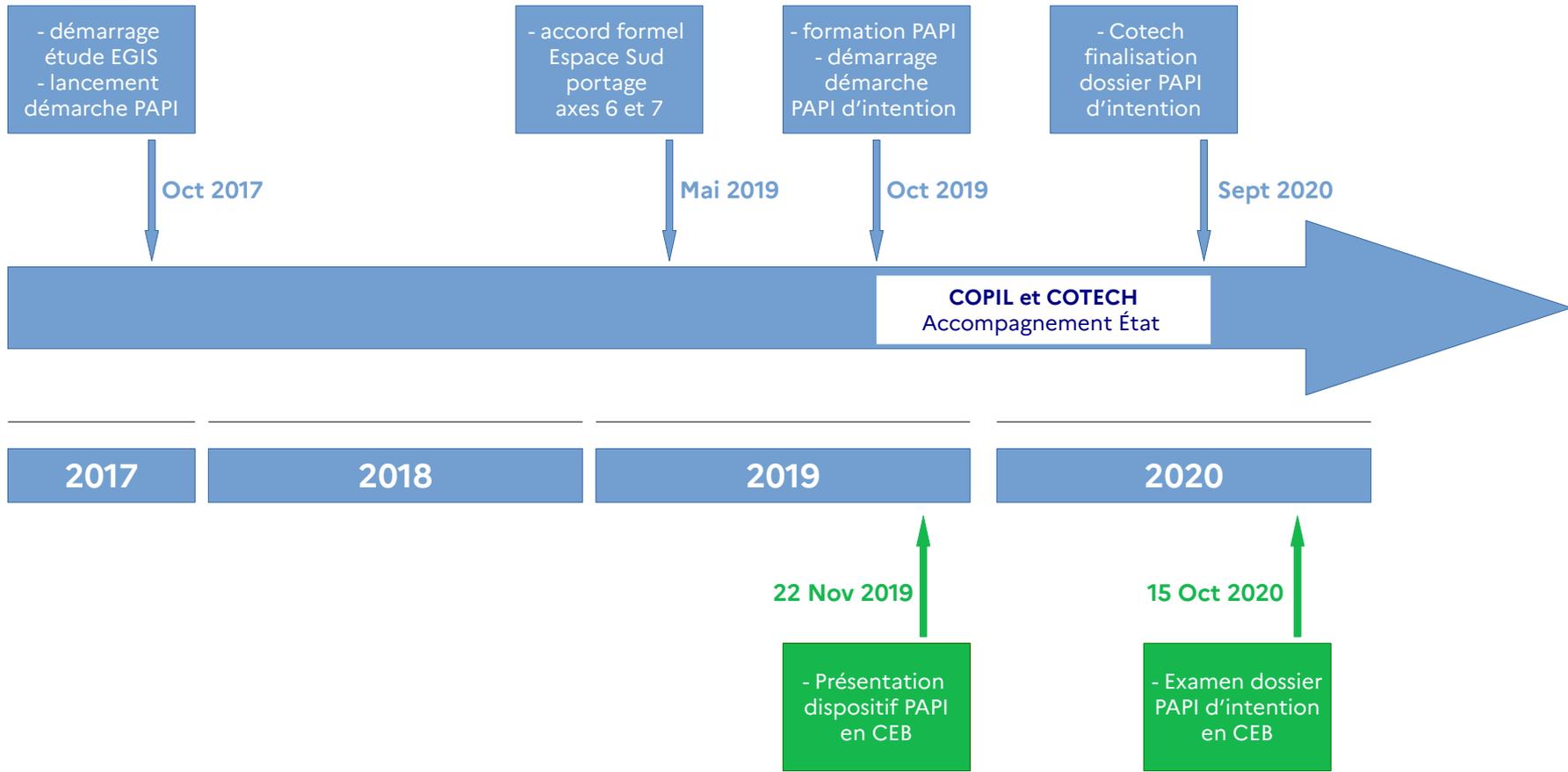
LABELLISATION DU PAPI D'INTENTION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-PILOTE



Comité de l'Eau et de la Biodiversité –
Séance du 15/10/2020

Présentation réalisée par le service instructeur : pôle
risques naturels de la DEAL Martinique

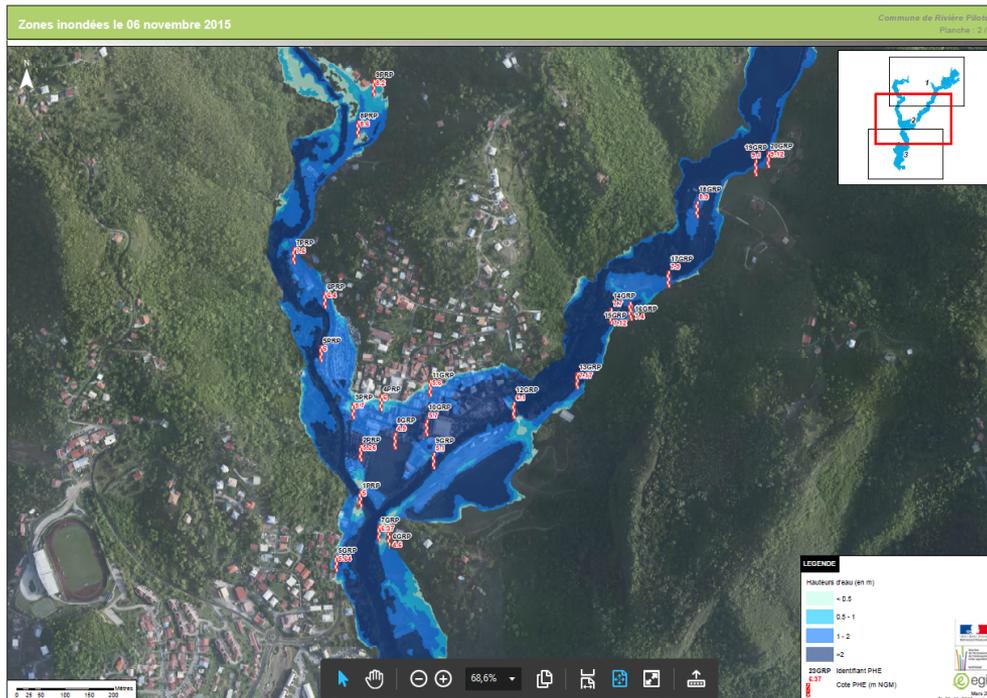
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations



1. Plan de situation, périmètre et contexte

- ✓ périmètre **cohérent** d'un point de vue hydraulique et au regard de l'aléa inondation
- ✓ présence d'**enjeux régulièrement exposés à des inondations historiques**
- ✓ outils existants de prévention des inondations et de gestion de crise : PPRN approuvé ; DICRIM ; 3 stations hydrométriques

→ **Avis favorable DEAL sur la pertinence du périmètre**



Source : Carte extraite de l'étude de Egis Eau : Caractérisation et cartographie des zones inondées suite à l'épisode pluvieux du 06 novembre 2015, commune de Rivière-Pilote – Avril 2016

Le bassin versant de Grande Rivière Pilote couvre une superficie de 35 km² et comprend environ 125 km de cours d'eau et ravines, qui s'écoulent les communes de Rivière-Pilote, du François, du Marin et de Sainte-Luce.

Parmi ses principaux cours d'eau, on peut citer : la Grande Rivière Pilote (12 km), la Petite Rivière Pilote (7,5 km), la rivière Gens Libres (4 km), la ravine Fonds Manoël (3,5 km), la rivière Enseau (3 km), la rivière Beauregard (2,7 km), la rivière Dérivage (2,3 km)...



2. Acteurs et gouvernance

- ✓ Projet engagé de longue date (1ères études en 2005), avec **un portage politique fort** de la Ville
- ✓ **Marché d'AMO** et de MOE « études puis travaux » déjà engagé par la Ville depuis 2017 pour intitulé « Aménagement de la Petite et de la Grande Rivière-Pilote – Réduction de la lame d'eau dans le bourg » avec subvention « études » de la CTM de 1,08 M € déjà en place
- ✓ Des acteurs impliqués et engagés, en particulier **l'Espace Sud** dans le cadre de sa compétence **GEMAPI**
- ✓ Une gouvernance et un suivi de projet **dynamiques** mis en place, avec COPIL et COTECH réguliers

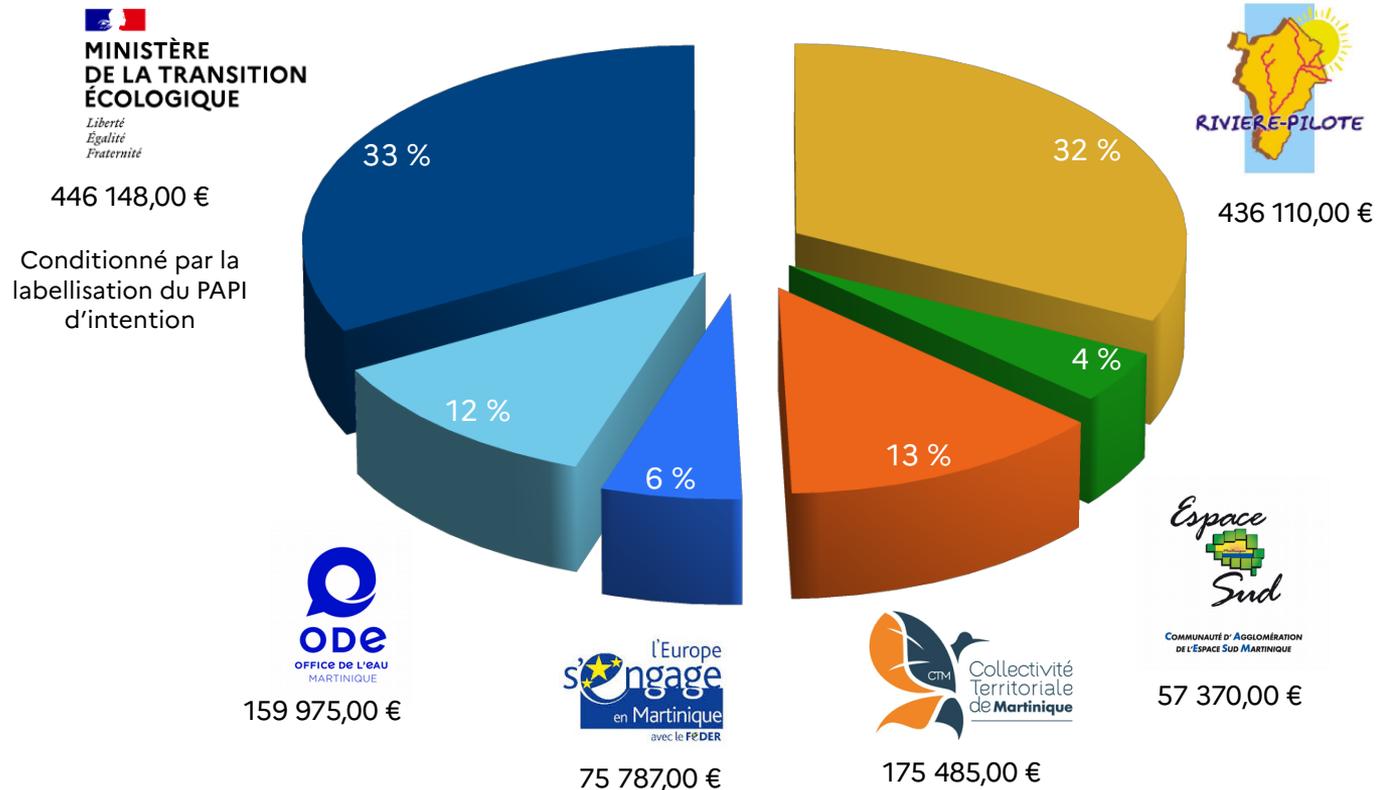
→ **Avis favorable DEAL** sur la gouvernance et le portage



2. Acteurs et gouvernance



Montant total
PAPI d'intention :
1 350 875,00 €



3. Programme d'actions

01. Animation PAPI



AXE 0
Gouvernance

71. Étude de danger / mise en conformité digues



AXE 7
La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

6.1. Stratégie restauration cours d'eau et gestion embâcles
6.2. Étude géotechnique pour réalisation ouvrages



AXE 6
La gestion des écoulements

Diagnostiques de vulnérabilité d'enjeux inondés :

- 5.1. 50 habitations
- 5.2. 40 entreprises
- 5.3. 6 équipements/services publics
- 5.4. Évaluation vulnérabilité monde agricole

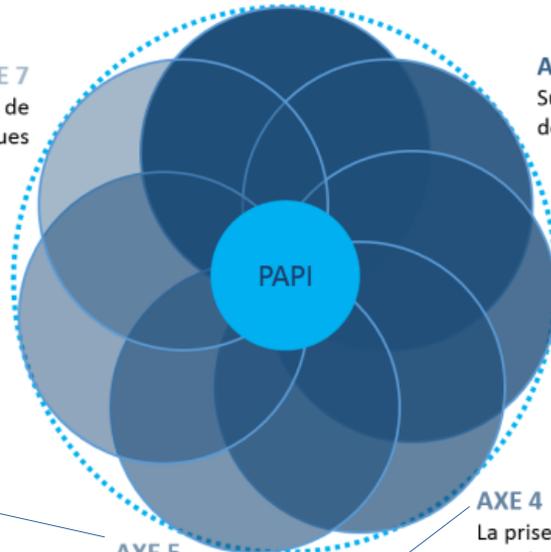


AXE 5
Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- 1.1. Communication et sensibilisation auprès du **grand public**
- 1.2. Étude plus hautes eaux et mise en place **repères de crue**
- 1.3. Étude d'impact des aménagements futurs
- 1.4. Étude de maîtrise d'œuvre **Pont Concorde**
- 1.5. **Suivi cours d'eau**



AXE 1
Amélioration de la connaissance, et de la conscience du risque



Programme qui répond à 4 enjeux :

- ✓ Faire des études pour aboutir à un **dossier complet de PAPI « travaux »**
- ✓ **Sensibiliser** la population et se **préparer et gérer la crise**
- ✓ Prise en compte des **milieux naturels** dans le respect des objectifs du SDAGE
- ✓ Intégration du risque inondation dans **l'aménagement**

→ **Avis favorable DEAL sur les actions**

2.1. Système d'alerte local



AXE 2
Surveillance, prévision des crues et des inondations



AXE 3
L'alerte et la gestion de crise



- 3.1. Capitalisation informations pendant et après une inondation
- 3.2. Evolution du Plan Communal de Sauvergarde
- 3.3. Dispositif d'appels / info population
- 3.4. **Sirène d'alerte** sur le toit du marché



AXE 4
La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



4.1. **Schéma directeur** de gestion des ruissellements urbains et **Zonages pluviaux**



CONCLUSION :

- avis **favorable** de la DEAL sur le PAPI d'intention, avec **recommandations** :

- ✓ Intégrer le risque inondation dans **l'aménagement du territoire** :
 - ✓ en élaborant le **PLU** dès à présent
 - ✓ en anticipant **le volet foncier** (ex : zones d'expansion de crue)
 - ✓ en réalisant le **guide de bonnes pratiques** pour la prise en compte du ruissellement
- ✓ Renforcer la gouvernance et l'animation du PAPI :
 - ✓ en recrutant rapidement un **animateur PAPI**
 - ✓ en pérennisant le **suivi de projet** (COPIL et COTECH)
- ✓ Augmenter de 20 k€ l'enveloppe de l'action sur **l'alerte des populations**
- ✓ Garantir dans le PAPI « travaux » le respect des **objectifs du SDAGE** et privilégier des aménagements liés à la renaturation et au respect des milieux naturels

→ **Sollicitation de l'avis du CEB** en vue de la labellisation du PAPI d'intention



Source : Photo Egis Eau – 2016 – Confluence Petite et Grande Rivière-Pilote